cese
Conseil économique social et environnemental

JANVIER 2023 AVIS

Quelles politiques pour *favoriser l'évolution* de la société *vers la sobriété* ?

ALBERT RITZENTHALER

L'urgence climatique et la perte de biodiversité imposent une transition rapide et forte qui interroge nos sociétés et modes de vies dans toutes leurs composantes pour aller vers plus de sobriété. Cette transition est un vecteur indispensable pour demeurer en dessous des 2 °C d'augmentation globale de la température et inverser la courbe d'érosion de la biodiversité.

Selon Carbone4, des changements de comportements permettraient une réduction de l'empreinte carbone d'environ 20 % de l'effort nécessaire pour parvenir d'ici 2050 aux 2 tonnes de CO_2 par an et par personne compatibles avec l'accord de Paris.

FAIRE ÉVOLUER LA SOCIÉTÉ VERS UNE SOBRIÉTÉ CHOISIE, POSSIBLE ET DÉSIRABLE

S'inscrivant dans une approche structurelle, le CESE rappelle que les appels aux éco-gestes pendant une période de crise ne sont pas à la hauteur de ces enjeux, même s'ils peuvent avoir un effet d'entrainement.

Appuyé sur un dispositif de participation citoyenne (consultation en ligne et atelier), cet avis propose une réflexion sur les conditions de la sobriété et de sa prise en compte dans des politiques publiques fortes, justes et démocratiquement délibérées à tous les niveaux de décisions économiques, sociales, et environnementales.

Le CESE formule 19 préconisations qui insistent sur le fait qu'il n'y a pas d'oppositions insurmontables, mais des solutions concrètes et adaptables. Le temps est venu d'organiser toutes les initiatives (des citoyens, des entreprises…), les cadrer par une politique publique, associer les territoires pour une sobriété efficace et opérationnelle. C'est une dynamique vers une société du mieux vivre et du plus solidaire, compatible avec un modèle économique et social en cohérence avec les ODD.

DÉFINITION

COMMENT LE CESE QUALIFIE-T-IL LA SOBRIÉTÉ ?

Ensemble de mesures, d'organisations collectives et de pratiques du quotidien, qui évitent et réduisent la demande en énergie, matériaux, sol et eau tout en assurant le bien-être pour toutes et tous dans les limites planétaires.

Préconisations *du cese*

AVIS

Favoriser *l'évolution* de la société vers *la sobriété*

1 GARANTIR UNE SOBRIÉTÉ JUSTE

→ **Préconisation 1**
Prendre en compte et agir contre les inégalités sociales et de genre dans la conception des politiques de sobriété et dans les mesures visant à les faire connaitre.

2 PROMOUVOIR UNE DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE ET PARTICIPATIVE AU SERVICE DE LA SOBRIÉTÉ

→ **Préconisations 3+4 (en partie issue de l'atelier participatif)**
Mettre en place un dispositif pérenne de participation des habitantes/habitants et autres parties prenantes (acteurs économiques locaux…) via les instances territoriales existantes (CESER, CODEV, comités de quartier…) et organiser un débat national visant à définir les critères de répartition des efforts.

3 AGIR SUR L'OFFRE ET LA DEMANDE

→ **Préconisation 9**
Impliquer toutes les parties prenantes dans les entreprises et les administrations en privilégiant un dialogue social de proximité sur les conséquences environnementales des décisions de l'entreprise en matière de sobriété.

→ **Préconisation 12 (en partie issue de l'atelier participatif)**
Pour infléchir l'évolution des modes de consommation, promouvoir l'information sur la sobriété, mettre en place un affichage environnemental à deux niveaux afin de toucher l'ensemble de la population, renforcer la régulation de la publicité.

4 METTRE EN ŒUVRE LA SOBRIÉTÉ DANS LE TEMPS ET DANS L'ESPACE

→ **Préconisation 16**
Inciter les parties prenantes à négocier des accords sur l'organisation du travail (temps de travail, télétravail, plans de mobilités…) dans le cadre du dialogue social au niveau pertinent.

5 DE LA SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION À LA SOCIÉTÉ DE BIEN-ÊTRE : CONSTRUIRE DE NOUVEAUX RÉCITS PARTAGÉS

→ **Préconisation 19 (en partie issue de l'atelier participatif)**
Reconnaitre et conforter le rôle et l'apport des initiatives citoyennes et associatives pour mettre en place et favoriser la diffusion des actions de sobriété, créer et soutenir des projets de sobriété territoriaux.

LE RAPPORTEUR

Albert Ritzenthaler
albert.ritzenthaler@lecese.fr • 01 44 43 64 07

Albert Ritzenthaler est le Président du groupe CFDT au CESE. Il siège à la Commission Environnement, à la Commission Éducation, culture et communication et à la Délégation aux droits des Femmes et à l'égalité. Il préside la Commission temporaire « Fin de vie ». Il a co-rapporté/rapporté déjà trois avis sur des thématiques relatives à l'alimentation, à l'orientation des jeunes.

cese